

Fondée par  
**Georges Burdeau**  
Professeur honoraire  
de l'Université  
de droit, d'économie,  
et de sciences sociales  
de Paris

BIBLIOTHÈQUE  
CONSTITUTIONNELLE  
ET DE  
SCIENCE POLITIQUE  
TOME 155

Dirigée par  
**Jacques Robert**  
Professeur émérite  
de l'Université  
Paris II Panthéon-Assas,  
Président honoraire  
de l'Université

# LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER COMME CATÉGORIE POLITIQUE

---

Marie-Christine Peltier-Charrier

*Préface de  
Marc Abélès*



*Prix de thèse 2019 de l'Assemblée nationale*

**LGDJ**

un savoir-faire de  
**Lextenso**



*Fondée par  
**Georges Burdeau** †  
Professeur honoraire  
de l'Université  
de droit, d'économie,  
et de sciences sociales  
de Paris*

BIBLIOTHÈQUE  
CONSTITUTIONNELLE  
ET DE  
SCIENCE POLITIQUE  
TOME 155

*Dirigée par  
**Jacques Robert**  
Professeur émérite  
de l'Université  
Paris II Panthéon-Assas,  
Président honoraire  
de l'Université*

# LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER COMME CATÉGORIE POLITIQUE

---

**Marie-Christine Peltier-Charrier**

Chercheure associée,

Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain EHESS-CNRS

*Préface de  
Marc Abélès*

Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales



Prix de thèse 2019 de l'Assemblée nationale



© 2021, LGDJ, Lextenso

1, Parvis de La Défense

92 044 Paris La Défense Cedex

[www.lgdj-editions.fr](http://www.lgdj-editions.fr)

ISBN : 978-2-275-08392-6 – ISSN : 0523-4948

*À Allison, Patrick, Raphaël et Charlotte*



## REMERCIEMENTS

Mon parcours de recherche trouve sa source dans les séminaires de Marc Abèles à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. C'est avec attention qu'il a accompagné mon retour à l'anthropologie. Grâce à nos échanges, et en m'appuyant sur ses travaux, j'ai pu mener à terme cette thèse. Qu'il en soit très sincèrement remercié.

Les séminaires animés par Sophie Wahnich ont été aussi source d'interrogations et de réflexions. L'intérêt qu'elle a porté à mon cheminement a été précieux pour réaliser la partie historique de ce livre.

Les personnes rencontrées dans les différents fonds d'archives où j'ai travaillé m'ont permis de surmonter bien des difficultés et d'orienter mon travail. Je sais gré de l'appui qu'ils m'ont prodigué aux membres du service des Archives de l'Assemblée nationale, à ceux des Archives nationales, et à ceux du Centre d'histoire de Sciences Po et des archives du ministère des Affaires étrangères.

Cette étude n'aurait pas été possible sans tous ceux, Français de l'étranger et élus, qui, à travers le monde, m'ont consacré du temps et m'ont fait partager leurs univers. À toutes et à tous, j'exprime ma sincère gratitude pour la richesse de nos rencontres.

Ma famille et mes amis m'ont apporté leur aide en m'ouvrant des portes, en me faisant partager leurs connaissances et leurs expériences, en suivant l'avancement de mon travail. Que Bernard, Bertrand, Claude, Christine, Didier, François, Georges, Guillaume, Inès, Jean, Karine, Liz, Michel, Nausicaa, Maïté, Marie-Claire, Odile, Pascale, Philippe, Solal, Sue, Thibaud soient chaleureusement remerciés.

*Last but not least*, Jean-Loup m'a soutenu de multiples façons tout au long de ces années où notre vie quotidienne a été placée sous le signe des Français de l'étranger. Je lui dois beaucoup.

Je ne voudrais pas terminer ces remerciements sans saluer la mémoire du professeur Robert Cresswell. Son enseignement à Paris V est à l'origine de mon intérêt pour l'anthropologie.



## PRÉFACE

Quand on évoque aujourd'hui la mondialisation, on met l'accent sur la circulation généralisée des humains et des marchandises. Et plus que jamais les controverses à ce sujet se polarisent sur les migrations et les transformations qu'elles induisent dans des sociétés qui brandissent avec constance l'étendard de la souveraineté. Comme si le fait que les individus se déplacent et se relocalisent au gré d'une histoire qui les déborde était avant tout un danger pour la civilisation.

« Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées » dit le proverbe, entérinant l'idée que la citoyenneté est inséparable d'un enracinement et de l'attachement un et indivisible à un territoire déterminé. Il faut bien dire que le sens commun a lui aussi ses limites. Et à force de faire du triangle nation, souveraineté, frontières, l'alpha et l'oméga de l'État en tant que forme politique prévalente, c'est une idéologie perverse qui tend désormais à s'imposer. Qu'on la désigne sous les vocables de souverainisme ou de populisme, telle n'est pas la question. Plus profondément, nous avons affaire à une reconstruction purement fictive de l'histoire des sociétés humaines qui se base sur la négation des mouvements de flux qui depuis l'origine en ont constitué la dynamique fondamentale. De tout cela il est fait table rase et le simple acte d'accueillir des étrangers sur notre territoire sera dénoncé comme un scandale qui entacherait la pureté originelle de la Nation.

Beaucoup a été écrit sur l'hétérogénéité consubstantielle de notre société, eu égard aux différents flux migratoires qui l'ont façonnée. Or ce livre aborde lui aussi la question de l'hétérogénéité, mais d'un point de vue au premier abord inattendu, puisqu'il nous parle de citoyens français « racinés » sur lesquels Barrès et ses émules ne trouveraient rien à redire. Alors quel est le problème ? me direz-vous. Ces gens « bien de chez nous », généralement issus des classes moyennes, ne sont pas des marginaux, ils sont plutôt bien insérés économiquement et professionnellement. Leur point commun est qu'ils vivent et travaillent à l'étranger. Des Français hors de France donc, des émigrés, des expatriés (qui se désignent eux-mêmes familièrement comme des « expats »).

À l'intérieur des frontières de notre pays, à la nationalité française est corrélatif un exercice de la citoyenneté qui implique la possibilité d'une grande variété d'activités politiques et associatives et en tout premier lieu la participation à l'élection des autorités locales et nationales. Pour les Français de l'étranger rien d'aussi simple, ils relèvent tous de l'ici et de l'ailleurs. Comment se faire entendre quand on se trouve hors du territoire traditionnellement inclusif de la citoyenneté ? Comment pratiquer la démocratie hors frontière ? Nous avons affaire là à une situation qui n'est pas spécifiquement française, mais qui concerne plus généralement les innombrables pays dont des nationaux vivent à l'étranger.

Le législateur en France a eu de longue date à faire face à cette question, et c'est tout l'intérêt de ce livre de retracer la manière dont progressivement a été produite une lisibilité politique de cette catégorie. Il a fallu en mesurer la spécificité tout en se donnant les moyens de la rendre opératoire dans le processus démocratique. Marie-Christine Peltier-Charrier propose ici d'une part une généalogie de la prise en considération institutionnelle et de la reconnaissance par l'État de la citoyenneté spécifique de ces hommes et de ces femmes aujourd'hui sobrement définis comme « établis à l'étranger ». Comment sont-ils devenus partie prenante du processus démocratique, alors qu'ils résident à l'extérieur des frontières du pays ? Quels dispositifs ont été mis en œuvre pour que leurs voix au double sens du terme soient entendues et prises en compte, malgré leur éloignement ?

Par ailleurs une autre question est au cœur de cette recherche. Si les Français de l'étranger sont une catégorie politique, comment cette catégorie doit-elle être représentée ? C'est un débat complexe, car dans l'universalisme républicain, il n'y a pas plusieurs catégories de Français, selon le principe d'égalité qui régit notre fonctionnement politique. Cependant la présence de nos compatriotes au-delà de nos confins a suscité de longue date une réflexion et des initiatives législatives concernant le traitement particulier que devait susciter cette situation.

Le fait que les émigrés partagent une situation commune ne saurait pour autant inciter l'analyste à enfermer cette population dans une case à part. Je suis d'autant plus sensible à cette question que j'ai moi-même été quelques années un de ces Français établi à l'étranger. On m'a ainsi indiqué à mon arrivée à Buenos Aires le 1<sup>er</sup> janvier 2012 qu'il fallait que j'aille au consulat m'inscrire immédiatement sur la liste électorale pour pouvoir voter à l'élection présidentielle de la même année, puisque j'étais désormais un Français de l'étranger. Je me suis exécuté, mais quelques semaines plus tard, on m'a signalé que mon initiative avait été trop tardive et qu'il était impossible de prendre en compte ma demande. Comme la démarche était engagée, je perdais cependant du même coup la possibilité de voter par procuration en France. Résultat : je n'ai pas pu voter cette année-là. J'ai compris en pratique qu'il y avait bien deux catégories et qu'il fallait choisir. Pourtant j'étais bien le même citoyen.

Je retrouve exactement mon problème dans ce livre. Il se trouve que la République dans sa grande sagesse a beaucoup réfléchi sur la manière dont elle devait traiter ses ressortissants quand ils ne vivaient pas à l'intérieur de son territoire. Et par un effet de miroir tout à fait passionnant les avatars de cette catégorie de Français de l'étranger nous en apprennent autant sinon plus sur l'anthropologie politique de notre société que sur la réalité de l'expatrié. Comme le montre la première partie du livre, la prise en compte comme sujets politiques des Français ayant migré vers d'autres horizons implique que l'État remette en chantier une conception de la citoyenneté étroitement attachée au territoire et une conception de la souveraineté adossée à la nation.

Dans cet ensemble cohérent de représentations, le Français de l'étranger de par sa situation spécifique, de par son situs géographique, constitue un empêchement de tourner en rond. On ne lui demande plus un serment civique, comme aux beaux temps de la Révolution, mais la question du lien à la patrie est un élément essentiel qui va permettre d'affermir et de concrétiser sa citoyenneté. Le débat concernant l'application de la loi sur les pupilles de la nation aux enfants résidant à l'étranger marque un tournant : l'invocation d'un côté des pères qui

ont versé leur sang pour la patrie, de l'autre, de « la France mutilée devenue leur mère adoptive », montre à quel point ces métaphores où le sang et la parenté (la mère indifférente qui ne fait rien pour ramener ses enfants éloignés) jouent un rôle fondamental, puisqu'elles permettent de transcender une vision étroitement territoriale de l'espace politique. Car la question est bien de produire un espace politique commun dans lequel le protagonisme de ceux de l'extérieur est reconnu au même titre que chez ceux de l'intérieur.

Dans l'anthropologie politique spontanée des Français, il y a les nationaux et les autres. Dans sa généalogie Marie-Christine Peltier-Charrier va montrer comment, pas à pas, s'est mis en place un dispositif inclusif suffisamment sophistiqué pour accueillir cette catégorie inclassable car transgressant l'opposition binaire entre étrangers et nationaux. Le tissu argumentatif qu'elle a soigneusement reconstitué à partir d'un rigoureux travail aux Archives nationales offre un extraordinaire témoignage. Et de même les débats plus tardifs et en apparence plus techniques sur l'exercice du droit de vote dans des conditions telles qu'il n'est pas possible d'être physiquement présent dans l'hexagone. Peut-on autoriser le vote par correspondance ? Le vote par procuration est-il envisageable ? Le principe d'universalité du vote se heurte au principe de sincérité. Mais alors que faire ? Les Français de l'étranger ne sont-ils que des citoyens de seconde zone ?

Le « calvaire législatif » va durer des années, et c'est la rupture que constitue la II<sup>e</sup> Guerre mondiale qui va être décisive, compte tenu de la mise en place de l'Assemblée consultative à Alger et du rôle joué par des politiques déterritorialisés. La question de la citoyenneté des Français expatriés trouve une pertinence nouvelle, et surtout le fait que cette situation soit vécue par nécessité par des élus qui jusqu'alors n'avaient que rarement mis les pieds hors du territoire national va modifier leur représentation du problème.

Un des apports importants de cette étude approfondie, c'est qu'elle met en lumière l'impact du contexte colonial sur les dispositions adoptées pour assurer le vote des Français de l'étranger. En 1958 il devient possible de voter hors du territoire français grâce au vote par procuration en raison de la crise algérienne. Mais surtout l'évolution qui se dessine sous la V<sup>e</sup> République met en exergue le rôle des Français de l'étranger dans la compétition économique, les associant au développement et à la modernité. D'où la nécessité qu'ils puissent exprimer leurs choix politiques. De l'élection du CSFE au suffrage universel instauré sous la présidence de François Mitterrand à l'élection de onze députés lors des législatives de 2012, on voit se réaliser une mutation importante, et qui reflète la prise en compte de la mondialisation.

Certes les forces politiques ont été attentives au rendement électoral que pouvait susciter le vote des Français expatriés. Mais plus encore, ce processus s'inscrit dans une dynamique qui marque une ouverture au global et une reconnaissance de l'impact des processus de circulation, tout en reconnaissant la spécificité du type de représentation politique correspondant. Là encore l'analyse que propose l'auteure des conditions dans lesquelles s'est concrétisée l'idée longtemps battue en brèche que les Français de l'étranger devaient avoir leurs propres députés me semble éclairer, au-delà du cas spécifique de cette catégorie d'électeurs, la manière dont le système politique est travaillé en permanence par la tension entre une conception territoriale relativement rigide de la souveraineté et une dynamique centrifuge.

Peut-être les solutions adoptées par l'exécutif, notamment le choix de créer des circonscriptions géantes, sera-t-il plus tard remis en question. Le livre pointe les difficultés à exercer un mandat dans ces conditions. Cela équivaut à une forme de nomadisme entre des territoires sur lesquels on n'a guère de prise. En intitulant son chapitre 6 : « Quels élus pour quel territoire ? », Marie-Christine Peltier-Charrier pose bien la question de l'impact que peuvent avoir des sénateurs et des députés, dans une grande mesure hors-sol, même si leur légitimité repose sur le lien qu'ils entretiennent avec le « terrain », en l'occurrence les Français d'un des territoires concernés.

On mesure l'immensité de la tâche, du moins si l'on se situe dans une logique territoriale. En réalité la notion de circonscription n'a évidemment pas le même sens que dans l'hexagone. Leur territoire couvre plusieurs pays et cela implique des déplacements conséquents pour être présent sur le terrain. Des cas comme celui de Sergio Coronado, député d'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes, soit trente-trois pays, ou de Thierry Mariani, député d'une circonscription qui comprend quarante-neuf pays d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Océanie, mettent en lumière le caractère spécifique de ce mode de représentation politique. Le travail de circonscription s'en trouve évidemment remodelé. Pour autant les réunions, les rencontres avec les électeurs permettent dans ce contexte particulier de garder le lien, de même que l'utilisation des réseaux sociaux. D'où les déplacements fréquents qu'opèrent les élus. Les rituels républicains offrent aussi l'occasion de s'adresser directement aux électeurs. Des dates comme le 14 juillet et le 11 novembre donnent matière à commémorer, mais aussi à porter un message d'avenir.

Les politiques n'ont certes pas le don d'ubiquité, mais ils n'en doivent pas moins manifester leur présence tant dans les institutions de la capitale que dans les pays de leur circonscription. Qu'il s'agisse des campagnes électorales ou de l'activité quotidienne et des rituels qui s'attachent à la pratique politique, leur spécificité apparaît clairement. Les élus des Français de l'étranger semblent souvent plus à l'aise dans le virtuel : grâce au numérique, ils peuvent cultiver leurs relations avec leurs électeurs de manière parfois plus efficace que par des déplacements trop souvent ponctuels. La question de la présence, si importante dans la tradition politique française où on est avant tout un élu du sol, demeure essentielle et les données ethnographiques recueillies permettent de rendre compte du travail concret qu'accomplissent les parlementaires, ainsi que des contraintes qui sont inhérentes à cette situation.

Je n'ai fait ici que souligner quelques aspects du travail considérable accompli par l'auteure. Grâce à des recherches minutieuses dans les archives, elle est parvenue à restituer une histoire jusqu'alors enfouie, celle de l'émergence d'une catégorie politique. Débats, controverses, initiatives législatives, décisions parfois remises en cause, le tableau que nous brosse ce livre est d'autant plus attachant qu'il ressuscite les personnages qui ont porté ce dossier, des figures comme André Honnorat, Ernest Pezet, et qu'en même temps cette généalogie est indissolublement liée à des moments historiques majeurs.

Mais ce n'est pas tout : ce livre aborde les pratiques politiques contemporaines centrées sur cette catégorie politique. Là encore le recueil de données ethnographiques s'avère tout à fait significatif. Il donne à voir concrètement la nécessité – et la difficulté – pour les représentants politiques de se mouvoir dans une double dimension territoriale. En résonance avec la recherche historique, ils

permettent d'appréhender dans sa complexité une question essentielle : comment produire un espace politique inédit par-delà les formes traditionnelles de territorialisation ? C'est tout l'enjeu de cette formule « Français de l'étranger ». En associant étroitement anthropologie, histoire et politique, Marie-Christine Peltier-Charrier ne réussit pas seulement à rendre compte de cette complexité. En opérant un décentrement salutaire de la question de la représentation, elle ouvre une perspective nouvelle sur les conditions d'exercice et les limites de notre modèle républicain.

Marc ABÉLÈS

*Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*



## TABLE DES ABRÉVIATIONS

ADFE	Association démocratique des Français de l'étranger
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFE	Assemblée des Français de l'étranger
CFLN	Comité français de libération nationale
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNF	Comité national français
CNR	Conseil national de la Résistance
CSFE	Conseil supérieur des Français de l'étranger
EELV	Europe Écologie-Les Verts
FLAM	Français langue maternelle
FN	Front national
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JORF	Journal officiel de la République française
LR	Les Républicains
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MoDem	Mouvement démocrate
MRP	Mouvement républicain populaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEC	Prise en charge des frais de scolarité
RPR	Rassemblement du peuple français
PS	Parti socialiste
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
SRC	Groupe socialiste, républicain et citoyen
UDF	Union pour la démocratie française
UDR	Union des démocrates pour la République
UFE	Union des Français de l'étranger
UMP	Union pour un mouvement populaire
UNR	Union pour la nouvelle République



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### **PARTIE I** **LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET LA POLITIQUE**

- Chapitre 1. Histoire du lien
- Chapitre 2. Émigration française et transnationalisme
- Chapitre 3. Histoire du vote
- Chapitre 4. La politique au quotidien

### **PARTIE II** **LE SYSTÈME DE REPRÉSENTATION POLITIQUE**

- Chapitre 5. Construire un système de représentation
- Chapitre 6. Quels élus pour quel territoire ?

### **PARTIE III** **REPRÉSENTER AU QUOTIDIEN**

- Chapitre 7. Être présent
- Chapitre 8. Rendre légitimes les Français de l'étranger

## CONCLUSION GÉNÉRALE



# INTRODUCTION

## SECTION 1 PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES

### § 1. LE RÔLE DU GLOBAL

1. Juin 2012 : onze députés représentant les « Français établis hors de France » siègent pour la première fois à l'Assemblée nationale, conséquence d'une modification de la Constitution adoptée en 2008<sup>1</sup>.

2. Au-delà de l'événement, et en deçà des approches juridiques, l'anthropologie analyse les processus sociaux et politiques qui sont à l'œuvre et conduisent à des ruptures telles que celle-ci, l'entrée au Palais Bourbon de représentants de Français dont l'appellation indique que, contrairement aux autres, ils ne résident pas sur le territoire national.

3. La communauté politique étant définie, comme l'a montré Rancière, par l'ensemble des litiges sur l'appartenance : « La première question est de savoir quels objets et quels sujets sont concernés par les institutions et les lois »<sup>2</sup>. À quoi renvoie l'utilisation du terme qui désigne ces Français ? Quelle réalité recouvre-t-elle ? Qui sont ces « Français établis hors de France » et au nom de quoi des liens ont-ils été établis entre des communautés françaises disjointes dans l'espace ? Comment ces échanges vont-ils traduire les conflits d'intérêts » pensables dans l'espace idéologique du moment »<sup>3</sup> entre les différents groupes publics et privés, et comment vont-ils être déclinés en termes de droit de façon à ce que ces Français « possède[nt] à la fois leur propriété et la propriété commune du tout »<sup>4</sup> ?

4. L'État-nation n'est qu'une forme parmi d'autres de système politique, et cette forme est elle-même mouvante : elle recompose constamment ses différents niveaux, déplace les lignes entre l'intérieur et l'extérieur. Dans ce mouvement l'État-nation produit des acteurs qui vivent hors du territoire qu'il contrôle, mais pour lesquels la référence au national demeure. Dans ce monde « déterritorialisé, diasporique et transnational »<sup>5</sup> comment nationalité et citoyenneté s'articulent-elles ?

---

1. « Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat » (Art. 24).

2. J. Rancière, 2008, p. 66.

3. E. Balibar, 2010, p. 73.

4. J. Rancière, 1995, p. 169.

5. A. Appadurai, 2005, p. 271.

Balibar souligne une « dissociation tendancielle » liée à la crise de « l'État-national-social »<sup>6</sup>, notion qu'il utilise « pour parler à la fois des rapports entre citoyenneté et nationalité, des phénomènes de transformation des mouvements sociaux et du racisme dans ses formes abstraites et quotidiennes ».

5. Pour Comaroff<sup>7</sup>, la division internationale du travail, les migrations à grande échelle qui lui sont liées, et la possibilité de maintenir des contacts, démultipliés par les communications électroniques, conduisent à ce que l'identité ne soit plus contenue dans la citoyenneté, chacun étant libre de se définir sur les axes existant à travers le monde. Ces mouvements géographiques, contrairement à ceux qui les ont précédés, ont été analysés au cours des années 1990, non comme des processus d'assimilation mais en utilisant les termes de « transnationalisme » et de « transmigant » :

6. « Un migrant transnational maintient des interconnexions actives, continues, à la fois dans les pays d'origine et d'accueil et éventuellement avec des communautés dans d'autres pays. Ces relations peuvent être économiques, sociales, culturelles ou politiques ; elles peuvent, ou non, concerner l'ensemble de ces domaines. [...] En vivant à travers les frontières, les migrants brisent l'identification entre la nation et l'État et donnent naissance au concept paradoxal d'État déterritorialisé ou plus précisément d'espace déterritorialisé<sup>8</sup> ».

7. La dimension politique de ce double ancrage est souvent considérée sous l'angle des droits dans le pays d'arrivée. Ainsi Assad s'interroge-t-il sur les « marges de l'État »<sup>9</sup> auxquelles appartiennent les personnes incluses dans une communauté politique sans en être citoyens, et en particulier sur les immigrants qui, ayant quitté leur pays d'origine, cherchent à s'installer dans un autre. En France, de nombreux travaux ont porté sur les droits des immigrés, dont ceux sur le droit de vote. L'évolution de ces règles depuis l'entre-deux-guerres, a été retracée par Weil<sup>10</sup>. Le débat sur la participation aux élections locales, qui a marqué les années 1980, y trouve toute sa place. Quelque vingt ans plus tard, ce droit, accordé aux ressortissants de l'Union européenne pour les élections locales et européennes, s'ils résident dans un autre pays que celui de leur nationalité, marque une rupture. Cette dissociation entre nationalité et citoyenneté pose la question de la citoyenneté européenne, à l'étude de laquelle a contribué Costa-Lascoux<sup>11</sup>.

8. Plutôt que nous intéresser au pays d'arrivée, nous allons renverser la perspective afin d'analyser, dans de la recomposition contemporaine des modes d'appartenance, le processus d'institutionnalisation d'une catégorie politique dans un pays d'origine, la France. La question posée est celle du rapport politique entre cette construction identitaire et la forme de l'État-nation dont la stabilité est actuellement sujette à interrogations. Il est, en effet, fréquemment caractérisé par des populations mouvantes et des politiques transnationales qui s'appliquent au sein des frontières nationales<sup>12</sup>. Quel est le contenu de ces politiques qui traverse les frontières car « la localité est avant tout une question de relation et de contexte

---

6. E. Balibar, 2008, p. 11.

7. J. et J. Comaroff, 1994, p. 15.

8. T. Lewellen, 2002, p. 151.

9. T. Assad, 2005.

10. P. Weil, 1991.

11. J. Costa-Lascoux, 1992, p. 281-293.

12. A. Appadurai, 2000, p. 5.